

MA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2021)

Liberté Égalité Fraternité

VOTRE FOYER =

ÉTAT CIVIL

CAUCHON MICKAEL

Né CAUCHON

Date et lieu: 17/09/1987, CAEN (14)

nº fiscal: 1650212617459 C

Vous êtes célibataire

PERSONNES À CHARGE ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

la déclaration automatique comment ça marche?

- 1 Vérifiez toutes les données
 - il ne doit rien manquer
 - l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)
- si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire



dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez ici pour déclarer en ligne



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr



VOTRE ADRESSE

AU 1ER JANVIER 1 IMP DE L'ANCIENNE POTERIE 2022 14860 BAVENT



CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur



VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN: FR76 4255 9100 000X XXXX XXX6 821

BIC: CCOPFRPPXXX

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».





VOS REVENUS ET CHARGES 2021 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
Salaires (CAUCHON MICKAEL)	6 411	0	1AJ
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
SCEA LA LEGUMIERE	6 411	0	
Heures supplémentaires exonérées (CAUCHON MICKAEL)	427	0	1GH
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
SCEA LA LEGUMIERE	427	0	
Autres Revenus (CAUCHON MICKAEL)	4 283	0	1AP
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u>			
POLE EMPLOI NORMANDIE	4 283	0	

(!)

Réductions et crédits d'impôt Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2021, pensez à les déclarer.



VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2021 CONNUS (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

MONTANT

en euros	
0	Impôt avant crédits d'impôt
0	Crédits d'impôt
0	Impôt net
0	Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2021
0	Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2021
0	Retenue à la source déjà payée
0	Acompte de prélèvement à la source déjà payé
0	Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu
0	Montant restant à payer

Revenu fiscal de référence 10 009 1 Nombre de parts

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

-VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer

0,00%

Sauf action de votre part en 2022 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1er septembre 2022.

Avez-vous tout vérifié?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier : Déclarer en ligne



dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquer ici pour déclarer en ligne.